

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 22 mars 2019**

**Le vingt-deux mars deux mil dix neuf à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 14 mars 2019 s'est réuni sous la présidence de M. Olivier HURABIELLE, Président**

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM

De BARTILLAT (APREMONT SUR ALLIER),  
MANCION, AMIOT (COURS-LES-BARRES),  
HURABIELLE, LAINE SEJOURNE, LORRE (CUFFY),  
LAURENT, JAUBERT, CHASSIN (JOUET sur L'AUBOIS),  
GIOT, MAZUR (LA CHAPELLE-HUGON),  
DUCASTEL, MOREAU, PERRIOT, FONTAINE R., HENRY (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY),  
RATILLON, LIANO (MENETOU-COUTURE),  
BLONDELET (ST HILAIRE DE GONDILLY),  
SAUVAGNAT, ALBERT, RODRIGUES(TORTERON).

**EXCUSE ayant donné procuration** :

Mme BONTEMPS à Mme AMIOT (COURS-LES-BARRES),  
Mme MONNET à M. DUCASTEL (LA GUERCHE/ L'AUBOIS),  
M. RENAULT à M. GRILLON (MARSEILLES-lès-AUBIGNY).

*(Soit 23 membres titulaires et 3 procurations = 26 votants)*

**EXCUSES** : Mmes et MM

SAVARY (APREMONT SUR ALLIER),  
BONDOUX (COURS-LES-BARRES),  
LYON (CUFFY),  
BEATRIX, FLOUZAT (GERMIGNY-L'EXEMPT),  
BOUQUELY, ROSAURO, (JOUET sur L'AUBOIS),  
OLLIER, CUISSET (LE CHAUTAY),  
FONTAINE C., COMBEMOREL (LA GUERCHE sur L'AUBOIS),  
De CHAMPS (ST HILAIRE DE GONDILLY).

**ABSENTS** : M. MARCELOT, M. SALIOU (LA GUERCHE sur L'AUBOIS).

**SECRETAIRE** : Mme ALBERT

M. le Président accueille les participants et annonce les procurations établies par les délégués absents.

M. le Président ouvre la séance en évoquant l'incendie de l'école de Nérondes, les élus de la CDC font part de leur soutien et de leur solidarité face à ce sinistre.

Le procès-verbal de la réunion du 29 janvier est adopté sans observation.

M. le Président demande aux membres du Conseil Communautaire l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Le Conseil Communautaire valide l'ordre du jour modifié.

**ORDRE DU JOUR MODIFIE** :

- Accueil des délégués et élection du secrétaire de séance
- Approbation compte-rendu réunion précédente
- Répartitions des sièges au sein du Conseil Communautaire
- Enfance/ Jeunesse/ Famille :
  - Renouvellement du contrat CAF 2019-2022
  - Bâtiment Enfance : résultat appels d'offres (marché de travaux)
  - Bâtiment Enfance : plan de financement actualisé

- Bilan annuel ALSH
- ALSH : séjours été 2019
- Vidéo-protection : Nouveau plan de financement ( à la demande de la Sous-Préfecture)
- Berry Numérique : point sur le démarrage du projet
- GEMAPI :
  - SIRVA :
    - Approbation des nouveaux statuts
    - Demande d'extension du syndicat (Aubois et annexes)
    - Election des délégués
  - PAPI : Engagement
- PLUi : Comptes rendus réunion PPA et réunion publique du 21/03
- BGE : Point sur les actions de l'agent
- Tourisme : Compte rendu réunion Sous-Préfecture
- Siège social : point sur les travaux
- Finances : budget OM
- Canal latéral à la Loire : avis enquête publique
- Méthanisation : proposition de lancement d'étude
- Convention d'alignement avec le Département
- Bornes de camping cars : Plan de financement
- MSPR : projet 2019
- Compte-rendu des commissions
- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### Répartition des sièges de la CDC

#### *Délibération n°10: Répartition des sièges su Conseil Communautaire*

Vu la loi du 9 mars 2015,

Vu l'article L 5211-6-1 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-1-1334 du 13 décembre 2007 modifié portant création de la communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois,

M. le Président rappelle la procédure relative à la répartition des sièges des conseils communautaires.

M. HURABIELLE en liaison avec l'Association des Maires, a effectué plusieurs simulations qui ont été envoyées aux conseillers communautaires.

M. le Président suggère de passer un accord local et de retenir la proposition comportant 32 sièges fixant la répartition comme suit :

Commune	Nombre de sièges
La Guerche sur l'Aubois	9
Jouet sur l'Aubois	4
Cuffy	3
Cours les Barres	3
Torteron	3
Marseilles les Aubigny	2
La Chapelle Hugon	2
Menetou Couture	2
Germigny l'Exempt	1+1 suppléant
Le Chautay	1+1 suppléant
Saint Hilaire de Gondilly	1+1 suppléant
Apremont sur Allier	1+1 suppléant

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la proposition ci-dessus assortie de la répartition des sièges par commune membre.
- **INVITE** les conseils municipaux à délibérer avant le 31 août 2019 sur cette proposition.

M. le Président indique qu'il a rencontré Mme PLUQUIN pour le renouvellement du contrat CAF enfance-jeunesse pour 2019-2022. La CAF propose de mettre en place une convention territoriale globale, ce projet vise à créer une stratégie globale de services aux familles à l'échelle de la CDC en partenariat avec la CAF et le Département. M. le Président suggère que ce dossier soit suivi par la commission Enfance/Jeunesse/Famille.

**Délibération n°11: Attribution Marché de travaux Bâtiment Enfance/Jeunesse**

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°40/2017, 41/2017, 53/2017, 54/2017,64/2017, 26/2018,31/2018, 40/2018, 2/2019 ;  
 VU la délibération 48//2018 autorisant le lancement de l'appel d'offres.

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que pour l'attribution des marchés de travaux relatif à la construction du bâtiment Enfance une première consultation a été lancée le 15 novembre 2018 par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles 12, 27, et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

A l'issue de cette première consultation, et après analyse, il a été décidé (délibération 2/2019) :

- De négocier le Lot 2 - Gros œuvre avec un candidat conformément au règlement de la consultation ;
- De déclarer sans suite le lot 13 Mobilier au regard de l'article 98 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics ;
- De déclarer infructueux les Lots suivants : 01-02-03-04-05-06-09 et de relancer une consultation pour ces lots.

La seconde consultation a été lancée le 6 février 2019 pour une remise des offres fixée au 01 mars 2019 à 12h00.

M. le Président indique que 23 entreprises ont répondu dans les délais. Il précise que les plis ont été ouverts en Commission le 4 mars 2019 puis confiés à l'architecte pour une analyse technique.

Au regard des critères du règlement de consultation, le maître d'œuvre a proposé un classement des entreprises. La commission réunie le 14 mars 2019 à 14h30 a validé les propositions.

Après présentation du rapport d'analyse des offres qui reprend l'ensemble des deux procédures ainsi que la négociation du lot n° 2, Monsieur le Président propose :

**D'ATTRIBUER LES MARCHES DE TRAVAUX comme suit :**

Désignation du lot	Entreprise attributaire	PSE retenue	Montant HT
Lot n°1 - V.R.D - PLANTATIONS – CLOTURES	BERRY TP	PSE 01	100 533,40 €
Lot n°2 - GROS OEUVRE	PERRADON		111 172,66 €
Lot n°3 - CHARPENTE BOIS - COUVERTURE - ZINGUERIE	PERRIN		87 166,39 €
Lot n°4 - ITE ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTERIEURE	SN TPE		33 947,40 €
Lot n°5 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	MIROITERIE DU BERRY		75 300,00 €
Lot n°6 - CLOISONNEMENT - DOUBLAGE - ISOLATION – PLAFONDS	SBPI	PSE 06	51 304,00 €
Lot n°7 - MENUISERIES INTERIEURES	ELVIN		19 471,42 €
Lot n°8 - ELECTRICITE – COUTANT FORT – COURANT FAIBLE	BOURGEOOT	PSE 02	40 469,27 €
Lot n°9 - PLOMBERIE – SANITAIRES – CHAUFFAGE - VMC	BAUDRAS	PSE 03	71 664,42 €
Lot n°10 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES	SBCR		7 104,62 €
Lot n°11 - REVETEMENTS DE SOLS SCELLES	SBCR		23 089,99 €
Lot n°12 - PEINTURES - REVETEMENTS MURAUX - NETTOYAGES	PEINTURE COULEUR DU BERRY	PSE 04	18 894,60 €
<b>Montant total des marchés de travaux attribués HT</b>			<b>640 118,17 €</b>

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DECIDE** de retenir la proposition du Président
- **AUTORISE** le Président à signer le marché avec les entreprises retenues et toutes les pièces afférentes

**Délibération n°12: Plan de financement Bâtiment Enfance/Jeunesse**

M. le Président propose au Conseil Communautaire de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour l'opération de construction d'une structure Enfance/ Jeunesse.

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT ENFANCE JEUNESSE					
Plan de financement					
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT	TAUX	
Dépenses préliminaires (annonces...)	10 770,00	Fonds propres	101 000,00	12,55%	
Travaux de raccordement	4 000,00	Emprunt	60 000,00	7,46%	
Travaux	640 118.17				
Honoraires	82 975. 30	SUBVENTIONS	255 000,00	31,70%	
Somme à valoir divers et imprévus	40 000.00				CAF/CNAF
Assurance DO	6 000,00				Region
Mobilier intérieur	20 610,00	Département	100 000,00	12,43%	
		Etat contrat ruralité- DETR	62 131.47	7.72%	
<b>TOTAL</b>	<b>804 473.47</b>		<b>804 473,47</b>	<b>100,00%</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à solliciter des aides au titre de la DETR à hauteur de 62 131.47€ HT soit 7.72% du montant prévisionnel

M. le Président revient sur le bilan annuel de l'accueil de loisirs envoyé à tous les conseillers communautaire.

#### **Délibération n°13: ALSH -validation des séjours été 2019**

Sur proposition de la coordinatrice et après avis favorable de la commission Enfance/Jeunesse, M. le Président propose le programme des séjours organisés pour l'été 2019 détaillé ci dessous :

PERIODES	PROJETS	HEBERGEMENT	LIEUX	PARTENAIRES et ACTIVITES
Du 22 au 26 juillet (5 jours/4 nuits)	Séjour "Péniche"	2 Péniches	Itinérance sur le canal du Nivernais	Association "Découvertes"
	Groupe 8/9 ans		Vincelles/Clamecy	Initiation à la Navigation
	16 participants			Escalade/Canoë
	2 animateurs (qualifiés BAFA)			Vie à bord / Activités diverses
Du 23 au 26 juillet (4 jours/3 nuits)	Séjour "Nature Gonflé, Branché "	Camping	Camping municipal de Sidiailles (18)	Vie quotidienne au camping
	Groupe 11/12 ans		et base nautique situé à 3 km du camping	Activité au parc aquatique
	14 participants		Zone de baignade surveillée	Activité accrobranche/tyrolienne
	3 animateurs (qualifiés BAFA)		Déplacement en mini bus CDC	Activités diverses
Du 29 au 31 juillet (3 jours/2nuits)	Séjour "VAC S'Y"	CREPS DE BOURGES	CREPS de Bourges	Association "Cher-Emploi-Animation
	Groupe 12/15 ans		Dont 1 journée au Val d'Auron	Découverte du CREPS
	8 participants			initiation à diverses activités sportives
	1 animateur (qualifié BAFA)			initiation activités nautiques

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- **VALIDE** les séjours programmés pour l'été 2019 tel qu'il lui est présenté
- 

#### **VIDEO PROTECTION**

#### **Délibération n°14: Vidéo protection plan de financement**

M. le Président présente le projet de vidéo protection pour un montant de 190 000 € HT. Il propose de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous:

Mise en Place de Vidéo Protection				
Plan de financement au 20/12/2018				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
Installation vidéo protection	185 500,00	Fonds propres	38 000,00	20%
		SUBVENTIONS		
		DETR	95 000,00	50%
Prestations intellectuelles		FIPD	57 000,00	30%
AMO	4 500,00			
<b>TOTAL</b>	<b>190 000 HT</b>		<b>190 000 HT</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **ADOpte** le projet de vidéo protection
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à solliciter des aides au titre du FIPD à hauteur de 57 000€ HT soit 30% du montant prévisionnel et au titre de la DETR à hauteur de 95 000€ HT soit 50% du montant prévisionnel.

#### Berry Numérique

Suite à la réunion du 11 mars, M. le Président annonce le lancement de la phase d'exécution du déploiement de la fibre optique sur 98% du territoire de la CDC. Il précise que la société EIFFAGE interviendra sur les communes de Menetou-Couture, de Saint Hilaire de Gondilly, Marseilles les Aubigny, Jouet/l'Aubois, Cours les Barres, Torteron, Le Chautay et que la société SPIE prendra en charge les communes de La Guerche/l'Aubois, Cuffy, Germigny l'Exempt, La Chapelle Hugon, Apremont sur Allier.

M. le Président revient sur la possibilité de connaître toute les propriétés raccordables en consultant latitude18. De plus, il souligne l'importance de l'existence d'une adresse pour chaque habitation. Il invite les communes n'ayant pas de nom de rue et de numérotation à faire le nécessaire.

M. le Président rappelle les enjeux financiers pour la CDC, il précise que des demandes de simulations de prêts bancaires ont été réalisées. La commission de finance étudiera les propositions des organismes de crédits.

#### GEMAPI

##### **Délibération n°15: Approbation des statuts du SIRVA**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-5 et L. 5211-20 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 93-127 du 31 décembre 1993 modifié portant création du nouveau syndicat de communes dénommé syndicat intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs affluents (SIRVA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-053 du 24 janvier 2018 constatant la transformation du Syndicat Intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs affluents (SIRVA) en syndicat mixte fermé ;

Considérant la délibération du comité syndical du 5 février 2019 concernant la modification des statuts du Syndicat Intercommunal du Ru de la Vauvise et de leurs Affluents ;

M. HURABIELLE fait la lecture des statuts du SIRVA.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés:

- **DECIDE** d'adopter la modification des statuts, proposée et votée par le comité syndical du SIRVA lors de sa réunion du 5 février 2019.

##### **Délibération n°16: Demande d'extension du périmètre d'intervention du SIRVA**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-20 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 93-127 du 31 décembre 1993 modifié portant création du nouveau syndicat de communes dénommé syndicat intercommunal du Ru et de la Vauvise et de leurs affluents (SIRVA) ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-1-053 du 24 Janvier 2018 constatant la transformation du Syndicat Intercommunal du Ru, de la Vauvise et de leurs Affluents (SIRVA) en syndicat mixte fermé.

**Considérant** que la communauté de communes PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS est membre du SIRVA en représentation-substitution pour tout ou partie des communes de MARSEILLES-LES-AUBIGNY, MENETOU-COUTURE et SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY sur la masse d'eau de la Vauvise.

**Considérant** le transfert aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-17 du code de l'environnement », au 01 janvier 2018.

**Considérant** le souhait de structuration et d'organisation de la compétence GEMAPI de la communauté de communes PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS les masses d'eau de la Vauvise, de l'Aubois, des Barres et de la Presle.

**Considérant** l'intérêt à étendre le périmètre d'intervention du SIRVA pour tout ou partie des communes de APREMONT-SUR-ALLIER, COURS-LES-BARRES, CUFFY, GERMIGNY-L-EXEMPT, JOUET-SUR-L-AUBOIS, LA-CHAPELLE-HUGON, LA-GUERCHE-SUR-L-AUBOIS, LE CHAUTAY, MARSEILLES-LES-AUBIGNY, MENETOU-COUTURE, SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY et TORTERON de la communauté de communes PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS, incluses dans les masses d'eau de l'Aubois, des Barres et de la Presle.

**Considérant** que le syndicat interviendra dans les limites du périmètre de ses membres et pour les parties de leur territoire comprises sur les masses d'eau de la Benelle, du Boisseau, de la Colette, de la Vauvise, de la Balance, de la Judelle, de l'Aubois, des Barres, de l'Etang Bernot et de la Presle. La liste des cours d'eau présents sur les masses d'eau préalablement citées est intégrée en annexe du présent document.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ou représentés:

#### DECIDE

- de demander l'extension du périmètre d'adhésion de la communauté de communes PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS pour tout ou partie des communes de APREMONT-SUR-ALLIER, COURS-LES-BARRES, CUFFY, GERMIGNY-L-EXEMPT, JOUET-SUR-L-AUBOIS, LA-CHAPELLE-HUGON, LA-GUERCHE-SUR-L-AUBOIS, LE CHAUTAY, MARSEILLES-LES-AUBIGNY, MENETOU-COUTURE, SAINT-HILAIRE-DE-GONDILLY et TORTERON au sein du SIRVA ;
- de procéder à la désignation d'autant de délégués titulaires et de délégués suppléants nécessaires pour atteindre un nombre équivalent de délégués titulaires et suppléants que le nombre de communes sur le territoire d'intervention du SIRVA soit 12 délégués titulaires et 12 délégués suppléants. L'élection des délégués titulaires et suppléants pour représenter les nouveaux territoires suite à l'extension du SIRVA est réalisée à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages.

Les délégués titulaires et suppléants élus viendront compléter la liste de délégués élus en conseil communautaire de la communauté de communes PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS en séance du 18 janvier 2018 soit :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. BLONDELET	M. GRILLON
M. LIANO	M. HURABIELLE
M. RENAULT	M. LAURENT

Le Président propose au Conseil Communautaire de procéder à l'élection à bulletin secret uninominal, de 9 délégués titulaires et de 9 suppléants au sein du « SIRVA »:

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. PERRIOT  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14

A obtenu :

M. PERRIOT 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. JAUBERT  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

A obtenu :

M. JAUBERT 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. GIOT

Votants 26

Nombre de bulletins 26

Suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

A obtenu :

M. GIOT 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. SAUVAGNAT

Votants 26

Nombre de bulletins 26

Suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

A obtenu :

M. SAUVAGNAT 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. RODRIGUES

Votants 26

Nombre de bulletins 26

Suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

A obtenu :

M. RODRIGUES 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme AMIOT

Votants 26

Nombre de bulletins 26

Suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

A obtenu :

Mme AMIOT 26Voix

Cette dernière est donc élue déléguée titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. BONDOUX

Votants 26

Nombre de bulletins 26

Suffrages exprimés 26

Majorité absolue 14

A obtenu :

M. BONDOUX 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme LAINE SEJOURNE

Votants 26

Nombre de bulletins 26

Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14  
A obtenu :  
Mme LAINE SEJOURNE 26Voix  
Cette dernière est donc élue déléguée titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un délégué titulaire :  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. BEATRIX  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14

A obtenu :  
M. BEATRIX 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué titulaire de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. DUCASTEL  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14

A obtenu :  
M. DUCASTEL 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme de BARTILLAT  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14

A obtenu :  
Mme de BARTILLAT 26Voix

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. MAZUR  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14

A obtenu :  
M. MAZUR 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. FONTAINE R.  
Votants 26  
Nombre de bulletins 26  
Suffrages exprimés 26  
Majorité absolue 14

A obtenu :  
M. FONTAINE R. 26Voix

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :  
Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. RATILLON  
Votants 26



Nombre de bulletins	26
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

M. RATILLON	26Voix
-------------	--------

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme CHASSIN

Votants	26
Nombre de bulletins	26
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

Mme CHASSIN	26Voix
-------------	--------

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : M. MANCION

Votants	26
Nombre de bulletins	26
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

M. MANCION	26Voix
------------	--------

Ce dernier est donc élu délégué suppléant de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme LORRE

Votants	26
Nombre de bulletins	26
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

Mme LORRE	26Voix
-----------	--------

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du «SIRVA »

Election d'un suppléant :

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

NOM du candidat : Mme ALBERT

Votants	26
Nombre de bulletins	26
Suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

A obtenu :

Mme ALBERT	26Voix
------------	--------

Cette dernière est donc élue déléguée suppléante de la communauté au sein du «SIRVA »

#### **Délibération n°17: Engagement dans le projet de PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre et le Giennois**

M. le Président présente le projet de PAPI des Vals de Loire dans le Nièvre et le Giennois, il demande au conseil communautaire un accord de principe pour engager la CDC dans ce projet sous réserve sa labellisation. Sur proposition de la commission GEMAPI, M. le Président suggère la participation de la CDC aux actions suivantes :

- 0.1 Animation et suivi de la mise en œuvre du PAPI
- 1.7 Information et sensibilisation à destination des équipes municipales
- 1.9 Promouvoir le Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS)
- 1.10 Recensement, valorisation et pose de repères de crues récentes et historiques
- 1.11 Mise en place d'actions d'information et de sensibilisation du grand public

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **DECIDE** de s'engager dans le projet de PAPI des Vals de Loire dans le Nièvre et le Giennois
- **VALIDE** la participation de la CDC aux actions précitées

M. le Président revient sur la compétence GEMAPI en rappelant que cette compétence a été transférée aux EPCI depuis le 01 janvier 2018, selon la loi n°20114-58 du 27 janvier 2014 dite « loi MAPTAM » et la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe ». Il précise que pour financer cette compétence les EPCI peuvent instituer et percevoir une taxe GEMAPI prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts. M. le Président rappelle la délibération n°4-2018 du conseil communautaire instituant cette taxe et précise que pour les communautés de communes ayant déjà instituée la taxe, il convient de prendre une délibération portant détermination du produit de la taxe en 2019 avant le 15 avril.

Il rajoute que la détermination du produit voté s'effectue au vu des programmes GEMAPI chiffrés pour 2019 transmis par les syndicats compétents sur le territoire ou établis par nos services pour la(les) portion(s) de territoire non couverte par un syndicat et dans la limite de 40 € par habitant.

M. le Président fait lecture des cotisations dues par la CDC aux syndicats pour la gestion de cette compétence et propose une réflexion sur l'éventuel vote d'un produit pour 2019. Après débat, la majorité des élus n'est pas favorable à la détermination de ce produit attendu pour 2019 et souhaite que les cotisations soient versées par une subvention du budget principal au budget annexe Gemapi.

#### PLUi

M. le Président demande aux communes de bien vouloir transmettre les registres mis à disposition des administrés dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

M. le Président fait un point sur les réunions publiques et précise la date de la prochaine réunion de travail, le 28 mars 2019.

#### BGE

M. le Président indique qu'il a rencontré M.MASSE pour réaliser un premier bilan après quelques mois de fonctionnement. Il fait part de la satisfaction des élus quant au travail de l'agent en charge du développement économique sur le territoire.

#### Tourisme

Le Pays Loire Val d'Aubois organise une réunion, autour du transfert de la compétence, le 3 avril 2019 à 18h à la Tuilerie, la commission promotion touristique de la CDC est conviée.

#### Siège social

M. le Président fait le point sur l'avancement du chantier, il annonce la décision du bureau concernant l'autorisation signer un avenant sur le lot 14 avec une plus-value de 2 545.5€ HT.

M. le Président propose de créer un groupe de travail qui aura pour missions la détermination des revêtements intérieurs, le choix du mobilier, et l'organisation du déménagement. Mme de BARTILLAT, M. LIANO et M.HURABELLE sont intéressés.

#### FINANCES

##### ***Délibération n°18 : Budget OM-Créances éteintes***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la demande du Comptable Public concernant les carences pour une redevance de déchets ménagers non recouvrée au titre de l'année 2013/2014.  
Considérant l'avis de la commission de surendettement des particuliers du Cher,

Monsieur le Président propose d'admettre en créances éteintes la somme de 282.93 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre.

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 282.83 € relative à une redevance émise en 2013 et 2014 sur le budget des déchets ménagers -compte 6542

##### ***Délibération n°19 : Budget OM-Créances éteintes***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la demande du Comptable Public concernant les carences pour une redevance de déchets ménagers non recouvrée au titre des années 2012/2013/2014.  
Considérant l'avis de la commission de surendettement des particuliers du Cher,

Monsieur le Président propose d'admettre en créances éteintes la somme de 543.91 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 543.91 € relative à une redevance émise en 2012, 2013 et 2014 sur le budget des déchets ménagers -compte 6542

***Délibération n°20 : Budget OM-Créances éteintes***

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant la demande du Comptable Public concernant les carences pour une redevance de déchets ménagers non recouvrée au titre de l'année 2013.

Considérant l'avis de la commission de surendettement des particuliers du Cher,

Monsieur le Président propose d'admettre en créances éteintes la somme de 116.16 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 25 voix pour et 1 contre

- **ADMET** en créances éteintes la somme de 116.16 € relative à une redevance émise en 2013 sur le budget des déchets ménagers -compte 6542

**Canal Latéral à la Loire- Enquête Publique**

***Délibération n°21 : Canal Latéral à la Loire- Enquête publique***

VU l'enquête publique relative à l'entretien du canal latéral à la Loire,

Monsieur le Président d'émettre un avis sur l'enquête publique de dragage du canal latéral à la Loire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **DONNE** un avis favorable à cette opération.

**Méthanisation**

***Délibération n°22 : Méthanisation-injection de biométhane dans le réseau de distribution***

Dans le cadre du projet de méthanisation sur le territoire de la CDC, M. le Président propose d'inscrire cette opération dans le registre des capacités pour un montant de 10 292.22 € H.T.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 24 voix pour et 2 abstentions,

- **DECIDE** de retenir la proposition du Président
- **AUTORISE** le Président à signer le devis et toutes les pièces afférentes.

**MSPR**

***Délibération n°23 : MSPR- Projet d'amélioration du bâtiment***

M. le Président indique qu'il a été sollicité par les professionnels de santé de la MSPR pour installer une climatisation sur l'ensemble du bâtiment. Il propose d'inscription des crédits nécessaires au budget 2019 afin de réaliser de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **DECIDE** d'inscrire ce projet dans le budget 2019.

**Convention – Enquête publique unique PLU et plans d'alignement**

***Délibération n°24 : Convention avec le département du Cher pour réalisation d'une enquête publique unique***

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de la CDC des Portes du Berry, le Conseil départemental du cher, menant une réflexion sur la suppression de ses plans d'alignement sur les routes départementales, a sollicité la CDC afin d'organiser une enquête publique unique suivant l'article L.123-6 du code de l'environnement. Cette enquête publique unique portera sur le projet du PLUi, la modification et la suppression des plans d'alignement des routes départementales localisées sur le territoire de la CDC. M. le Président demande l'autorisation de mettre en place une convention avec le département du Cher afin de réaliser cette enquête publique unique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés,

- **AUTORISE** M. le Président à signer cette convention et toutes les pièces afférentes.

#### Bornes de campings cars

#### **Délibération n°25 : Plan de financement –bornes de campings cars**

M. le Président présente le projet d'installation de bornes de camping-cars pour un montant de 97 929.28 € HT. Il propose de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessous

<b>Mise en Place de bornes de campings cars</b>				
Plan de financement au 21/03/2019				
DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	TAUX
Installation bornes électriques	92 329,28	Fonds propres	19 585,86	20%
		SUBVENTIONS		
		DETR	39 171,71	40%
Prestations intellectuelles AMO	5 600,00	Région -contrat de région	39 171,71	40%
<b>TOTAL</b>	<b>97 929,28 HT</b>		<b>97929,28 HT</b>	

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents ou représentés

- **ADOpte** le projet d'installation de bornes de service pour camping-cars
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus
- **AUTORISE** le Président à solliciter des aides au titre du DETR à hauteur de 39 171.71€ HT soit 40% du montant prévisionnel et au titre d'une subvention régionale à hauteur de 39 171.71 € HT soit 40% du montant prévisionnel.

#### Information et questions diverses

- Lecture d'un article du Berry sur l'augmentation de la redevance d'ordures ménagères pour la CDC Sauldre et Sologne
- La région Centre organise une réunion sur l'orientation des politiques de jeunesse le 28 mars 2019 à 14h à Orléans.
- Assemblée pour le climat et la transition énergétique le 01 avril à 9h à Orléans.
- De'vup : un comité de coordination des élus se tiendra le 02 avril à 15h30 à Vierzon.
- Un comité de suivi de la CPTeST 18 se réunira le 04 avril à 15h à Jouet/L'Aubois (salle du conseil municipal).

La séance est levée à 21h30

Vu, le Président